

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

20/051/UAGP

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - Répartition 2020.

20-35986-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur les aides de certaines associations qui conduisent des animations dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une répartition des crédits de l'année 2020, d'un montant de 41 100 Euros, dont 1 600 Euros pour des associations de notre Secteur, est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11ÈME ET 12ÈME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations d'Animation Urbaine du secteur, au titre de l'année 2020 et dans le cadre de la répartition de crédits :

Tiers	Association	Adresse	EX	Montant
116347	Vespa Club de Marseille Provence	Maison Pour Tous des Camoins 17, chemin des Mines 13011 Marseille	EX015861	600,00 €
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	EX016155	1 000,00 €
	TOTAL			1 600,00 €

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées.
Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Le montant de la dépense, soit 39 100 Euros (trente-neuf mille cent Euros) dont 1 600 Euros (mille six cents Euros) pour des associations de notre Secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, nature 6574.1, fonction 024 service 21502, action 13900910.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**